

ACTUALITES EN BREF DU MARDI

- FAO : en dépit d'un recul, 842 millions de personnes souffrent encore de faim chronique
- Le temps est venu de s'entendre sur un nouveau programme de développement, affirme le Président de l'Assemblée
- Israël : Netanyahu exhorte la communauté internationale à ne pas assouplir les sanctions contre l'Iran
- Les participants à un forum de l'ONU s'engagent à soutenir les pays d'accueil des réfugiés syriens
- L'ONU s'alarme d'une aggravation de la crise humanitaire en République centrafricaine
- Les besoins des personnes âgées doivent être inscrits dans l'agenda de développement post-2015, dit Ban
- Serbie : après l'annulation de la gay pride, le HCDH exhorte à la protection des droits des homosexuels
- Un rapport de l'ONU demande aux autorités libyennes de mettre fin à la torture de détenus
- Côte d'Ivoire : les juges de la CPI lèvent les scellés sur un mandat d'arrêt à l'encontre de Charles Blé Goudé
- Le HCDH appelle la République dominicaine à ne pas priver de leur nationalité les citoyens d'origine haïtienne
- Le Togo se félicite des avancées réalisées dans le domaine du développement
- Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la RPDC, partisan d'une réunification pacifique de la péninsule coréenne

FAO : en dépit d'un recul, 842 millions de personnes souffrent encore de faim chronique



Le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): éradiquer la faim et la pauvreté. Photo: Banque mondiale/Jamie Martin

1 octobre - Près de 842 millions de personnes dans le monde, soit une personne sur huit, souffrent de faim chronique en 2011-13, ce qui signifie qu'elles n'avaient pas suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active, affirme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

D'après un [rapport](#) publié mardi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 842 millions de personnes dans le monde, soit une personne sur huit, souffrent de faim chronique en 2011-13, ce qui signifie qu'elles n'avaient pas suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active.

La FAO, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), se félicitent néanmoins du recul du nombre de personnes sous-alimentées, par rapport au précédent rapport de 2010-12, qui faisait état de 868 millions de personnes affectées. La grande majorité de ces personnes vit dans les régions en développement, mais 15,7 millions de personnes sous-alimentés vivent dans des pays industrialisés.

« L croissance économique constante des pays en développement a permis d'améliorer les revenus et l'accès à la nourriture. Et la reprise récente de la croissance de la productivité agricole, soutenue par l'intensification des investissements et un regain d'intérêt des investisseurs privés dans l'agriculture, a permis d'accroître les disponibilités de nourriture », explique la FAO dans un communiqué de presse.

« Par ailleurs, dans certains pays, les envois de fonds des travailleurs migrants ont eu un impact non négligeable dans la réduction de la pauvreté en améliorant l'alimentation et la sécurité alimentaire et en contribuant également à doper les investissements productifs des petits exploitants », ajoute l'agence onusienne.

En dépit des progrès réalisés à l'échelle mondiale dans la réduction de la faim, des écarts importants persistent. L'Afrique subsaharienne n'a fait que des progrès modestes au cours des dernières années et reste la région avec la plus forte prévalence de sous-alimentation. La FAO estime qu'un Africain sur quatre, soit 24,8%, souffre de la faim.

L'Asie de l'ouest n'affiche aucun progrès récent, alors que l'Asie du Sud et l'Afrique du Nord ont connu une certaine amélioration. Des réductions plus importantes ont été observées dans la plupart des pays d'Asie de l'Est, d'Asie du sud-est et d'Amérique latine, à la fois concernant le nombre de personnes souffrant de la faim et de la prévalence de la sous-alimentation.

Depuis 1990-92, le nombre total de personnes sous-alimentées dans les pays en développement a fléchi de 17%, passant de 995,5 millions à 826,6 millions de personnes.

« En fournissant un dernier effort au cours des deux prochaines années, il est encore possible d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) », affirment dans l'avant-propos du rapport, José Graziano da Silva, Kanayo F. Nwanze et Ertharin Cousin, les chefs de la FAO, du FIDA et du PAM, respectivement. Cet objectif consiste à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015.

Les chefs d'agences préconisent des interventions sensibles aux enjeux nutritionnels dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires, de la santé publique et de l'éducation, notamment en faveur des femmes.

« Les politiques destinées à accroître la productivité agricole et les disponibilités de vivres, en particulier lorsqu'elles sont ciblées sur les petits exploitants, peuvent réduire la faim même en présence de pauvreté répandue. En les conjuguant à des mesures de protection sociale et autres mécanismes visant à accroître les revenus des ménages pauvres, elles peuvent avoir un effet encore plus positif et stimuler le développement rural en dynamisant les marchés et en créant des opportunités d'emploi, entraînant ainsi une croissance économique équitable », précisent les trois chefs d'agences onusiennes ».

Le rapport souligne que la croissance économique est essentielle pour progresser dans la réduction de la faim mais qu'elle n'est pas pour autant un gage d'emplois et d'égalité. « Dans les pays pauvres, seule une croissance non seulement soutenue, mais aussi largement partagée, permettra de réduire la faim et la pauvreté », note le rapport.

Le temps est venu de s'entendre sur un nouveau programme de développement, affirme le Président de l'Assemblée



Le Président de la 68ème session de l'Assemblée générale, John Ashe, à la clôture du débat général. Photo: ONU

1 octobre - Dressant le bilan d'une semaine de discussions au plus haut niveau, le Président de l'Assemblée générale a déclaré mardi qu'il était temps pour les États membres de s'accorder sur une nouvelle stratégie de développement globale avec pour piliers la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

« Le moment est venu d'aller de l'avant en prenant des mesures décisives », a déclaré John Ashe dans son allocution de clôture du débat général, auquel auront participé des dizaines de chefs d'État et de gouvernement.

« Dans le monde réel dans lequel nous vivons, un tel compromis est le meilleur résultat que nous pouvions souhaiter après les efforts que nous avons collectivement déployés. C'est à nous d'y parvenir », a affirmé M. Ashe, qui avait choisi pour thème de ce débat général « Le programme de développement post-2015: Préparez le terrain ! »

Le débat général, qui a débuté le 24 septembre dernier, a donné l'occasion aux responsables gouvernementaux de réfléchir à la forme à donner à la stratégie à mettre en œuvre pour la période postérieure à 2015, date-butoir de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

M. Ashe a vu dans le soutien que pratiquement chaque délégation s'est engagée à apporter à l'élaboration de cet agenda la preuve que les États membres sont prêts à trouver, au cours de cette 68^{ème} session de l'Assemblée, les moyens d'intégrer dans ce programme les paradigmes des énergies renouvelables, de l'intégration sociale, des ressources halieutiques, des maladies non transmissibles, de l'autonomisation des femmes, des jeunes ou encore des personnes handicapées.

« Nous sommes souvent accusés d'être une Organisation qui privilégie la parole à l'action. C'est bien possible. Mais je soutiens que notre débat général, qui se déroule chaque année à cette période, joue un rôle important et nous aide à nous situer en tant que communauté mondiale et nous fournit les lignes directrices à suivre : il sert de point de repère et de mécanisme de responsabilisation mutuelle », a jugé M. Ashe, pour qui « l'adhésion à notre Organisation en tant que forum mondial des nations ne se dément pas ».

« Au cours des mois à venir et tout au long de cette session, je me réjouis de travailler avec vous tous et de réaliser changements significatifs et progrès, » a-t-il ajouté en conclusion à l'adresse aux États membres.

Israël : Netanyahu exhorte la communauté internationale à ne pas assouplir les sanctions contre l'Iran



Le Premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahu. Photo: ONU/Evan Schneider

1 octobre - Tout en affirmant être en faveur d'une solution pacifique et négociée au dossier du nucléaire iranien, le Premier ministre d'Israël, Benyamin Netanyahu, a exhorté mardi les États membre à n'alléger les sanctions contre l'Iran qu'en échange du démantèlement intégral de son programme nucléaire.

« Aujourd'hui, notre espoir en l'avenir est entravé par un Iran doté d'armes nucléaires qui cherche à nous détruire », a entamé le Premier ministre israélien, lors de son allocution au débat général de l'Assemblée, fustigeant « le régime radical de Téhéran ».

« Le Président Rouhani, comme ceux qui l'ont précédé, est un fidèle serviteur du régime », a déclaré M. Netanyahu, précisant que sur le dossier nucléaire iranien, « la seule différence entre Rouhani et Ahmadinejad est la suivante: Ahmadinejad était un loup déguisé en loup ; Rouhani est un loup déguisé en mouton ».

Exhortant la communauté internationale à ne pas juger l'Iran sur la base de ses déclarations, mais à l'aune de ses actions, le Premier ministre a énuméré un ensemble de faits récents – de la tentative de construction secrète d'une installation nucléaire souterraine d'enrichissement d'uranium en 2009 au développement de missiles balistiques intercontinentaux – témoignant de la détermination sans équivoque de ce pays à acquérir l'arme nucléaire.

« J'ai soutenu pendant de nombreuses années, y compris sur cette estrade, que le seul moyen d'empêcher pacifiquement l'Iran de développer des armes nucléaires est de combiner des sanctions sévères à une menace militaire crédible », a poursuivi M. Netanyahu, se félicitant de ce que « cette politique porte aujourd'hui ses fruits », grâce aux sanctions économiques imposées à l'Iran, sous l'impulsion de nombreux pays et sous la direction des États-Unis.

« C'est pourquoi Rouhani a lancé son offensive de charme. Il veut absolument obtenir la levée des sanctions », mais ne veut pas renoncer au programme d'armement nucléaire de l'Iran en retour, a déclaré le Premier ministre, accusant le Président iranien de se livrer à un « stratagème ».

« La seule solution diplomatique efficace serait celle qui aboutirait au démantèlement total du programme d'armement nucléaire de l'Iran et à l'élimination de sa capacité nucléaire à l'avenir », a tranché M. Netanyahu, pour qui la cessation de toute activité d'enrichissement, en droite ligne avec les résolutions existantes du Conseil de sécurité de l'ONU, constitue une première étape indispensable.

« Deuxièmement, retirer du territoire iranien les stocks d'uranium déjà enrichi ; troisièmement, démanteler les infrastructures nucléaires, y compris l'installation souterraine de Qom et les centrifugeuses de Natanz ; et quatrièmement, interrompre tous les travaux sur le réacteur à eau lourde en Irak visant à la production de plutonium. »

« La levée des sanctions contre l'Iran doit se faire uniquement en échange du démantèlement complet de son programme

d'armement nucléaire », a insisté le Premier ministre.

« Israël ne pourra jamais accepter que des armes nucléaires soient entre les mains d'un régime voyou qui a promis à plusieurs reprises de nous rayer de la carte », a prévenu M. Netanyahu, ajoutant que « contre une telle menace, Israël n'aura d'autre choix que de se défendre », y compris seul a-t-il précisé.

Sur la question palestinienne, « Israël continue de rechercher un compromis historique avec nos voisins palestiniens, de façon à mettre fin à notre conflit une fois pour toutes », a assuré le Premier Ministre.

« Nous voulons la paix fondée sur la sécurité et la reconnaissance mutuelle, qui verrait un État palestinien démilitarisé reconnaître l'État juif d'Israël », a poursuivi M. Netanyahu, précisant toutefois qu'il ne se faisait pas d'illusions.

« Mes prédécesseurs étaient prêts à faire des concessions importantes. Moi aussi. Mais jusqu'à présent, les dirigeants palestiniens n'ont pas été en mesure de faire de même ».

« Je suis prêt à un compromis historique pour une paix authentique et durable », a lancé en conclusion le Premier ministre, « mais je ne transigerai jamais sur la sécurité de mon peuple et de mon pays, le seul et unique État juif ».

Les participants à un forum de l'ONU s'engagent à soutenir les pays d'accueil des réfugiés syriens



Des milliers de Syriens traversent la frontière avec l'Iraq. Photo: UNHCR/G. Gubaeva

1 octobre - Une conférence ministérielle, organisée mardi à Genève, s'est conclue par un accord sur la nécessité de lancer d'urgence une action internationale pour atténuer l'impact économique et social des deux millions de réfugiés sur les pays voisins de la Syrie, a annoncé mardi le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Dans un [communiqué](#) conjoint, les États membres du Comité exécutif du HCR font part de leur inquiétude devant la situation à l'intérieur de la Syrie qui pousse tant de ses habitants à prendre la fuite. Reconnaissant l'impact considérable de cette crise humanitaire, à de multiples niveaux, sur les pays accueillant les réfugiés syriens – Iraq, Jordanie, Liban,

Turquie et Égypte –, ils saluent leur générosité et leur hospitalité exemplaires, ainsi que leur investissement significatif pour leur prêter assistance.

Le communiqué reconnaît que l'aide internationale à ces pays a été largement insuffisante et appelle à la mobilisation pour leur permettre de continuer d'accueillir un si grand nombre de réfugiés. Cette aide, préconise le document, peut prendre la forme d'une aide directe aux gouvernements, d'une aide financière et en nature aux populations réfugiées et aux communautés d'accueil ou encore d'offres de réinstallation par d'autres pays tiers.

Le Haut Commissaire Antonio Guterres s'est félicité des engagements pris à cet égard par plusieurs pays, notamment d'Europe et du Moyen-Orient, pour accorder le droit d'asile à plus de 10.000 réfugiés syriens pour motifs humanitaires. Il a aussi salué les initiatives lancées par les acteurs du développement international et des institutions financières pour renforcer les services publics et les infrastructures des pays d'accueil au Moyen-Orient, mis à rude épreuve.

La réunion d'aujourd'hui rassemblait des responsables gouvernementaux d'environ 135 États, ainsi que des représentants de sept organisations intergouvernementales, de la Banque mondiale et de neuf organisations du système des Nations Unies (FAO, UNICEF, PNUD, UNESCO, UNITAR, FNUAP, OCHA, UNRWA et PAM).

Le conflit en Syrie, qui a éclaté en mars 2011, a débouché sur l'une des situations humanitaires les plus dramatiques depuis des décennies : 4,25 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et plus de deux millions d'autres ont fui vers les pays voisins. Actuellement, le Plan régional des Nations Unies d'aide aux réfugiés syriens pour 2013, qui vise à répondre aux besoins humanitaires dans les pays d'accueil des réfugiés, n'est financé qu'à hauteur de 47%.

L'ONU s'alarme d'une aggravation de la crise humanitaire en

République centrafricaine



Une femme déplacée reçoit des articles de première nécessité de la part du HCR en République centrafricaine. Photo: HCR/P. Djerassam

1 octobre - Des agences humanitaires et des représentants du système des Nations unies ont exprimé mardi leurs préoccupations devant la dégradation de la situation humanitaire en République centrafricaine (RCA), où près de 400.000 personnes ont été déplacées par les affrontements, dont environ 170.000 au cours des dernières semaines.

Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, et la Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, Jennifer Welsh, se sont déclarés profondément préoccupés par la situation en RCA, appelant les autorités nationales de transition à prendre des mesures d'urgence pour protéger les populations des risques de crimes atroces et à rétablir l'état de droit et l'ordre public sur l'ensemble du territoire.

Les deux Conseillers spéciaux ont fait état d'allégations persistantes de violations flagrantes des droits de l'homme contre des civils dans différentes parties du pays depuis la prise du pouvoir par la coalition Séléka, en mars 2013, notamment des meurtres, des violences sexuelles contre des femmes et des enfants, ainsi que des déprédations et des pillage, y compris d'hôpitaux, d'écoles et d'églises.

D'après un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la plupart de ces violations semblent avoir été perpétrées par des soldats de l'ex-Séléka, qui ont agi en toute impunité. Les autorités de transition ont échoué à prendre des mesures adéquates pour empêcher d'autres exactions.

« En attendant que la communauté internationale agisse de manière concertée pour prévenir les atrocités en République centrafricaine, il est temps de prendre des mesures pour mettre un terme à l'escalade de la crise et aux souffrances de la population », recommandent les Conseillers spéciaux dans un communiqué de presse.

« L'effondrement de l'ordre public et l'apparente incapacité des autorités de transition à exercer un contrôle sur les soldats Séléka qui commettent des atrocités laissent présager une aggravation de la crise et un retour à des combats à grande échelle. Aggravé par d'autres facteurs, notamment les tensions religieuses, ce contexte a ouvert la voie à des risques de crimes atroces », s'alarment-ils.

Pour sa part, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) indique avoir fourni des articles de première nécessité à près de 5.500 familles déplacées par les récentes violences dans le nord-ouest de la RCA, où elles vivent actuellement dans des conditions très précaires, privées d'eau potable et d'abris.

La porte-parole de l'UNICEF, Marixie Mercado, a rappelé que les neuf derniers mois, « marqués par l'anarchie et l'insécurité », ont été désastreux pour les enfants centrafricains. Des épidémies de rougeole ont été signalées un peu partout dans le pays et au moins 250.000 enfants sont en retard d'une année scolaire, près de 3.500 autres ont été enrôlés par des groupes armés, tandis que les mariages forcés et les violences sexuelles contre les jeunes filles sont en hausse.

Pour sa part, le porte-parole du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Jens Laerke, a indiqué que la mission humanitaire de l'ONU dans le nord-ouest de la RCA, qui a eu lieu du 19 au 21 septembre, a été la première depuis mars 2013. Ses membres ont constaté que 170.000 personnes avaient été déplacées par les récents combats entre les anciens rebelles Séléka et divers groupes armés.

Les besoins des personnes âgées doivent être inscrits dans l'agenda de développement post-2015, dit Ban



Des personnes âgées jouant aux échecs.
Photo: ONU

1 octobre - Les besoins spécifiques des personnes âgées doivent être pris en compte dans le cadre de la réflexion sur les perspectives de développement au-delà de 2015, a déclaré le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale que l'Assemblée générale fait observer chaque année, le 1er octobre, en l'honneur de ce groupe de plus en plus important de la population mondiale.

En effet, d'ici à 2050, les personnes âgées seront deux fois plus nombreuses que les enfants dans les pays développés et il est prévu que leur nombre double dans les pays en développement.

« La communauté internationale a atteint une étape cruciale dans sa lutte contre la pauvreté et pour l'avènement d'un monde meilleur. L'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche rapidement et la réflexion sur les perspectives de développement au-delà de cette date s'intensifie. Les questions posées par l'évolution démographique doivent être traitées dans ce cadre, notamment celle des besoins et des problèmes des personnes âgées, dont le nombre ne cesse de croître », indique le chef de l'ONU dans le message qu'il a adressé à cette occasion.

Selon lui, le vieillissement de la population représente à la fois une occasion à saisir et un défi à relever. C'est une chance de pouvoir tirer parti de tout ce que les personnes âgées apportent à la société, a-t-il dit. « Tout l'enjeu est de le faire dès à présent en adoptant des mesures qui favorisent l'insertion sociale et la solidarité entre générations. »

Le thème de la Journée 2013, « L'avenir que nous voulons : ce que disent les personnes âgées », a été choisi afin d'attirer l'attention sur les efforts des personnes âgées, des organisations de la société civile, des Nations Unies et des États Membres pour inscrire la question du vieillissement sur l'agenda du développement international.

Lors des consultations organisées dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, a rappelé le Secrétaire général, l'ONU a reçu les avis de plus d'un million de personnes, dont de nombreuses personnes âgées, qui demandent à vivre dans un monde où chacun puisse se nourrir, se loger et avoir accès à l'eau potable, à l'hygiène, aux soins de santé de base et à l'éducation.

« J'ai tenu compte de leurs messages dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 porteur de changements qui est présenté dans mon rapport intitulé Une vie de dignité pour tous ».

À l'occasion de cette Journée internationale des personnes âgées, il a donc encouragé les pays et leurs populations à s'engager à lever les obstacles qui empêchent les personnes âgées de participer pleinement à la vie sociale et à protéger leurs droits et leur dignité.

La proclamation de la Journée, en 1990, faisait suite au Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, adopté en 1982 par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, et que l'Assemblée générale avait elle-même approuvé la même année.

En 2002, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a adopté le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, afin de répondre aux opportunités et aux défis du vieillissement démographique au 21^{ème} siècle et de promouvoir le développement d'une société pour tous les âges.

Les internautes du monde entier sont invités à prendre part aux célébrations de cette Journée et à une enquête mondiale et en enregistrant leurs priorités sur www.myworld2015.org

Serbie : après l'annulation de la gay pride, le HCDH exhorte à la protection des droits des homosexuels



La porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani.

1 octobre - Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a exhorté mardi les autorités serbes à veiller à ce que la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT) puisse exercer ses droits à la liberté d'expression et d'association, au lendemain de la décision du gouvernement d'annuler, et pour la troisième année consécutive, le défilé de la gay pride à Belgrade.

« Nous regrettons la décision des autorités serbes d'interdire tout rassemblement public prévu le samedi 28 septembre, notamment la gay pride », a déclaré une porte-parole du Haut Commissariat, Ravina Shamdasani, lors d'une conférence de presse donnée à Genève.

Les autorités arguent d'un problème de sécurité, raison déjà invoquée les deux années précédentes pour interdire ce défilé. En 2010, la dernière fois que l'événement a eu lieu, il a été marqué par des violences et des attaques, notamment des jets de pierres et de bouteilles sur la foule et des actes de vandalisme.

« Nous tenons à rappeler que les membres de la communauté LGBT devraient être autorisés à exercer leur droit à la liberté d'expression, de réunion pacifique et de liberté d'association, un point qui avait été déjà souligné par la Haut Commissaire Navi Pillay lors de sa mission officielle en Serbie en juin dernier », a rappelé Mme Shamdasani.

« Répondre à des attaques violentes contre une communauté vulnérable, comme les LGBT, en lui interdisant de se réunir pacifiquement et de s'exprimer librement viole davantage leurs droits humains fondamentaux et ne fait que donner raison à leurs assaillants ».

Lors de son déplacement en Serbie en juin 2013, le Haut Commissaire Navi Pillay avait reçu l'assurance des autorités, notamment du Président serbe Tomislav Nikolić, que la gay pride serait autorisée cette année.

« Nous exhortons donc les autorités serbes à garantir une protection adéquate de la communauté LGBT, pour qu'elle puisse être en mesure d'exercer ses droits fondamentaux avant la fin de l'année », a ajouté Mme Shamdasani.

Un rapport de l'ONU demande aux autorités libyennes de mettre fin à la torture de détenus



Un ancien détenu de la prison Abu Salim à Tripoli, en Libye, visite son ancienne cellule, en octobre 2011. Photo: MANUL/Iason Athanasiadis

1 octobre - Des mesures rapides doivent être prises afin de placer les prisonniers des brigades armées sous le contrôle effectif de l'État libyen et de renforcer le système judiciaire dans ce pays, conclut un rapport des Nations Unies, rendu public mardi à Genève, sur la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus en Libye.

Publié conjointement par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ce rapport est publié dans le cadre du soutien apporté par la MANUL aux efforts libyens contre la détention arbitraire et la torture. Ses conclusions se fondent sur des informations recueillies depuis deux ans sur le terrain lors de visites dans une trentaine de centres de détention et de témoignages de détenus, de leurs proches, de fonctionnaires et de représentants de la société

civile, ainsi que des documents officiels, tels que des rapports médicaux.

« Les violations se poursuivent en dépit des efforts du gouvernement », relève le rapport, ajoutant que « la détention prolongée et les interrogatoires aux mains de brigades armées sans expérience ni formation dans le traitement des détenus ou la conduite d'enquêtes criminelles, ainsi que l'absence de contrôle judiciaire effectif, contribuent à créer un environnement propice à la torture et à d'autres mauvais traitements ».

S'il reconnaît que « lorsque les centres de détention ont été remis aux mains d'officiers formés, issus de la Police judiciaire, il y a eu des améliorations notables de l'état et du traitement des détenus », le rapport précise que « la torture reste très répandue, principalement juste après l'arrestation des détenus et pendant les premiers jours d'interrogatoires pour extorquer des aveux et autres informations ». Les détenus n'ont généralement pas droit à un avocat et bénéficient d'un accès limité, voire inexistant, à leurs familles, ajoute le rapport, déplorant que « la grande majorité des quelques 8.000 détenus liés au conflit soit également détenus en dehors de toute procédure régulière ».

Depuis la fin 2011, 27 cas de décès de personnes en détention suggèrent que la torture est en la cause principale, poursuit le rapport, précisant que l'ONU a également reçu des informations concernant plusieurs autres cas similaires au cours de cette période, mais n'a pas été en mesure de les documenter pleinement. Pour la seule année 2013, « 11 décès en détention sont survenus dans les centres de détention officiellement sous autorité gouvernementale, mais administrés dans les faits par des brigades armées apparues durant la révolution de 2011 ». Dans certains cas, les membres des brigades armées ont admis volontairement le recours à la torture et même tenté de justifier la violence physique contre les détenus.

Toutefois, salue le rapport, les autorités libyennes se sont engagées, au plus haut niveau, à assurer le transfert des détenus sous l'autorité de l'État, à mettre fin à la torture et à assurer le bon fonctionnement du système de justice pénale. « Depuis 2012, le gouvernement a tenté d'adjoindre les brigades armées impliquées dans les détentions à l'autorité de l'État, en les affiliant à des ministères spécifiques », note le rapport, « même si dans de nombreux cas, les brigades ont conservé le contrôle effectif des centres de détention ».

« En avril 2013, la Libye a également adopté une loi criminalisant la torture, les enlèvements et la discrimination, prévoyant des peines d'emprisonnement allant de cinq ans à la vie », poursuit le rapport, mentionnant également une nouvelle loi, adoptée en septembre 2013, qui oblige à examiner dans les 90 jours tout détenu lié au conflit.

« L'ONU recommande que les autorités libyennes et les brigades armées accélèrent le processus de transfert des détenus sous le contrôle effectif des autorités de l'État », insiste le rapport, exhortant également la Libye, dans l'intervalle, à « prendre des mesures pour protéger les détenus contre la torture ou d'autres mauvais traitements ». L'ONU recommande également aux autorités libyennes de « renforcer la capacité du système de justice pénale pour protéger les détenus contre toutes formes d'abus et de mettre fin à l'impunité concernant les violations en cours ».

« La situation actuelle de la détention arbitraire et de la torture va à l'encontre des objectifs mêmes de la révolution du 17 février », a regretté le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Libye, Tarek Mitri, dans un communiqué rendu public à l'issue de la publication du rapport.

Tout en saluant les transferts de détenus à l'État déjà opérés par certaines brigades, M. Mitri a exhorté les Libyens à « s'unir pour mettre fin aux abus contre les détenus et contribuer à instaurer l'État de droit dans le pays ».

« La torture est un outil clé du régime répressif précédent en Libye », a quant à elle réagi la Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Navi Pillay, appelant à la pleine responsabilité pour les crimes du passé comme les exactions en cours.

« La torture est illégale, en toute circonstance, sans aucune exception », a-t-elle ajouté en conclusion. « La situation des détenus en Libye est alarmante et même s'il y a eu certains progrès, il existe un besoin urgent de redoubler d'efforts pour empêcher la torture, enquêter sur les allégations de torture et poursuivre les responsables. »

Côte d'Ivoire : les juges de la CPI lèvent les scellés sur un mandat d'arrêt à l'encontre de Charles Blé Goudé



Le siège de la Cour pénale internationale à La Haye. Photo: Vincent van Zeijst

1 octobre - La Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a levé mardi les scellés sur le mandat d'arrêt à l'encontre de l'Ivoirien Charles Blé Goudé, mandat initialement délivré le 21 décembre 2011. Un mandat d'arrêt « sous scellés » signifie que celui-ci reste confidentiel et n'est accessible qu'à des personnes autorisées par la Cour.

M. Blé Goudé aurait engagé sa responsabilité pénale individuelle, en tant que « coauteur indirect », pour quatre chefs de crimes contre l'humanité – meurtres, viols et autres violences sexuelles, actes de persécution et autres actes inhumains –, qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences postélectorales survenues en Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

« La Chambre préliminaire a conclu qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'au lendemain des élections présidentielles [...], les forces pro-Gbagbo ont attaqué la population civile à Abidjan et dans l'ouest du pays, à partir du 28 novembre 2010, prenant pour cible des civils qu'elles pensaient être des partisans du candidat de l'opposition », a expliqué la CPI dans un [communiqué de presse](#).

« La Chambre a également conclu qu'il y a des motifs raisonnables de croire que Laurent Gbagbo et son entourage immédiat avaient convenu d'un plan et qu'ils étaient conscients que la mise en œuvre de celui-ci aboutirait à la commission des crimes allégués », a-t-elle ajouté.

En tant que membre de l'entourage immédiat de M. Gbagbo, Charles Blé Goudé aurait exercé un contrôle conjoint sur les crimes et apporté une contribution coordonnée et essentielle à la réalisation du plan, affirme la Chambre. « Il aurait eu le pouvoir de contrôler et de donner des instructions aux jeunes qui auraient été systématiquement recrutés, armés, entraînés et intégrés dans la chaîne de commande des forces de la Défense et de la Sécurité ivoiriennes », qui auraient été renforcées par des milices de jeunes et par des mercenaires loyaux à M. Gbagbo.

Le mandat d'arrêt à l'encontre de Charles Blé Goudé est le troisième délivré dans le cadre de la situation en Côte d'Ivoire. Les deux autres l'ont été à l'encontre de Laurent Gbagbo, le 23 novembre 2011 et de sa femme, Simone Gbagbo, le 29 février 2012.

Le HCDH appelle la République dominicaine à ne pas priver de leur nationalité les citoyens d'origine haïtienne



Une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani.

1 octobre - À la lumière d'une récente décision de justice rendue en République dominicaine, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a exhorté mardi les autorités de ce pays à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les citoyens d'origine haïtienne ne seront pas privés de la nationalité dominicaine.

La semaine dernière, la Cour constitutionnelle dominicaine a en effet décidé retirer la citoyenneté aux descendants d'Haïtiennes et Haïtiens nés en République Dominicaine après 1929, au motif que leurs parents étaient considérés comme étant « en transit ».

« Nous sommes extrêmement préoccupés qu'une [telle] décision puisse priver des dizaines de milliers de personnes de leur nationalité, la quasi-totalité d'entre eux étant d'origine haïtienne, avec des conséquences désastreuses sur leurs autres droits », a indiqué une porte-parole du Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Ravina Shamdasani, lors d'un point de presse donné à Genève.

Cette décision, a-t-elle expliqué, pourrait faire de ces personnes des apatrides privés d'accès aux services de base pour lesquels des documents d'identité sont indispensables.

Jusqu'en 2010, la République dominicaine avait adhéré au principe du droit du sol. Depuis, une nouvelle constitution stipule que la citoyenneté ne sera désormais accordée qu'aux personnes nées sur le sol dominicain d'au moins un parent d'origine dominicaine ou dont les parents sont des résidents étrangers en situation légale.

La décision, pour laquelle il n'y a pas d'appel possible, donne à la Commission électorale centrale une année pour dresser la liste des personnes qui seront exclues de la citoyenneté tout en prévoyant un plan de régularisation des migrants en situation irrégulière.

« Nous exhortons le gouvernement dominicain à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les citoyens dominicains d'origine haïtienne ne soient pas dépouillés de leur citoyenneté, conformément aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme », a déclaré Mme Shamdasani.

Le Togo se félicite des avancées réalisées dans le domaine du développement



Le Représentant permanent du Togo, Kodjo Menan. Photo: ONU/Eskinder Debebe

1 octobre - À la tribune de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la République togolaise, Kodjo Menan, a affirmé mardi que la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constitue l'une des priorités du gouvernement de son pays, qui a consenti d'énormes efforts en ce sens, avec des résultats probants, notamment dans le domaine de la santé.

« En matière de santé, la prévalence du VIH/sida a été réduite de moitié. La prise en charge des personnes infectées s'est considérablement améliorée et plus de

26.000 malades sont pris en charge par l'État », a relevé M. Menan.

Les campagnes de vaccination, de distribution de moustiquaires et de nutriments améliorés, qui sont intégrées dans un seul et même programme, ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans le domaine de la santé maternelle et infantile, selon l'Ambassadeur du Togo.

« Des progrès notables ont été enregistrés dans d'autres secteurs de développement, notamment l'agriculture, par l'entremise d'un vaste et ambitieux programme national d'investissement et de sécurité alimentaire, qui contribue à la réduction de la pauvreté, de la faim », a noté M. Menan.

« Dans le domaine social, le gouvernement togolais a mis en place depuis plusieurs années des mesures pour s'attaquer durablement aux problèmes du chômage, notamment des jeunes et de leur marginalisation au sein des sphères de prise de décisions. »

Le gouvernement, a-t-il dit, s'efforce de bâtir progressivement une société démocratique capable de garantir la paix, la concorde, le bien-être, la justice et la liberté pour tous les Togolais, des éléments indispensables à la réalisation des objectifs de développement économique et social.

Selon lui, les « élections législatives, libres, démocratiques, transparentes et apaisées du 25 juillet 2013 », sont le fruit de la mise en œuvre de plusieurs mesures, y compris la recomposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'adoption du nouveau code électoral, la loi organique portant découpage électoral, la loi portant financement des partis politiques et celle relative au statut de l'opposition.

« Le nouveau Parlement issu de ce scrutin poursuivra les réformes institutionnelles et constitutionnelles prévues par l'Accord politique global signé à Lomé en août

2006 entre le gouvernement et les partis politiques en vue de les parachever pour que le

Togo se dote définitivement d'un cadre institutionnel qui renforce la démocratie et l'état de droit », a expliqué M. Menan.

« De même, le gouvernement mis en place à l'issue des élections législatives du 25 juillet 2013 a reçu pour mandat d'intensifier les actions engagées dans les secteurs sociaux prioritaires tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et l'assainissement ainsi que l'emploi des jeunes ».

« Cette feuille de route ne perd pas de vue l'échéance de 2015 car elle vise avant tout à prolonger les efforts que le Togo déploie pour réaliser les OMD dans les délais impartis », a souligné en conclusion l'Ambassadeur togolais.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la RPDC, partisan d'une réunification pacifique de la péninsule coréenne



Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), Pak Kil Yon. Photo: ONU/Eskinder Debebe

1 octobre - Tout en rappelant la volonté de son pays d'œuvrer en faveur de la paix et du développement, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), Pak Kil Yon, a exhorté mardi l'Organisation des Nations Unies à s'engager sur la voie de réformes et réaffirmé son souhait de trouver une solution pacifique à la question de la réunification de la péninsule coréenne.

« Le comportement autoritariste et arbitraire d'un État en particulier, menaçant la paix et la sécurité mondiales, devrait être banni des relations internationales afin de parvenir à une coopération et un développement véritables entre États, fondée sur le principe de l'égalité souveraine », a lancé le Vice-ministre nord-coréen, en introduction de son allocution à l'Assemblée générale.

Fustigeant « l'intervention injuste, les pressions et l'utilisation de la force, actuellement à l'œuvre contre la Syrie », Pak Kil Yon a renvoyé dos à dos ce qu'il considère comme « une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale syriennes » et l'embargo exercé par les États-Unis à l'encontre de Cuba, appelant à ce que soit « mis un terme le plus tôt possible » à ces situations.

« En dépit des efforts internationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme », a déploré le Vice-ministre, « la partialité de traitement non dissimulée est à l'honneur dans l'enceinte des Nations Unies, prenant pour cible les pays en développement de manière toujours aussi arbitraire ».

« La réforme des Nations Unies est devenue un problème brûlant, nécessitant d'être réglé sans délai », a poursuivi Pak Kil Yon, pour qui « les instances du Conseil de sécurité font régulièrement les frais d'un certain État, qui se sert du Conseil pour ses intérêts stratégiques ».

« L'adoption forcée, en janvier dernier, de résolutions sanctionnant injustement le lancement pourtant légitime de notre satellite, réalisé dans le respect du droit international et à des fins pacifiques », a rappelé le Vice-ministre, est « un exemple typique » de la manipulation du Conseil par les États-Unis.

La possibilité de recourir à des sanctions et à la force « ne devrait être dévolue qu'à la seule Assemblée générale, sous son autorité et à son approbation », a estimé Pak Kil Yon, au dernier jour du débat général.

« Le développement durable et la protection réelle des droits de l'homme resteront hors de portée tant que la paix et la sécurité, telles que prévues par la Charte des Nations Unies, ne seront pas garantis », a-t-il exhorté.

S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, « la RPDC demeure engagée en faveur d'une cessation des tensions par le dialogue et la négociation », a plaidé le Vice-ministre.

« La réunification du pays est un souhait caressé par nous depuis longtemps et la tâche la plus pressante des nations coréennes », a assuré Pak Kil Yon, précisant que Pyongyang « travaillera main dans la main avec tous ceux qui appellent sincèrement de leurs vœux la réunification, la réconciliation et la prospérité ».

Rappelant en conclusion la volonté de son pays d'œuvrer en faveur de la paix, le Vice-Ministre a annoncé que « l'élimination

complète de toutes les armes nucléaires est la demande unanime de la société internationale », ajoutant que « les négociations sur le désarmement nucléaire devraient commencer sans délai, afin de travailler à la création d'instruments universels codifiant juridiquement les garanties négatives de sécurité et l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ».

Darfour : Ban rend hommage à un Casque bleu qui a succombé à ses blessures



Véhicule blindé de la MINUAD. Photo: MINUAD

1 octobre - Le Secrétaire général Ban Ki-moon a exprimé mardi sa tristesse à l'annonce de la mort d'un Conseiller de police de l'Opération hybride Nations Unies-Union africaine au Darfour (MINUAD), qui a succombé à ses blessures après l'attaque dont il avait été victime en juillet.

Le 13 juillet dernier, le Conseiller se trouvait aux côtés de Casques bleus de la MINUAD, lorsqu'ils ont été attaqués. Sept d'entre eux ont été tués et 17 autres blessés. Le Conseiller, un ressortissant de la Sierra Leone, a succombé à ses blessures hier dans un hôpital de Khartoum.

« Le Secrétaire général présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de la victime, en rappelant qu'il attend du gouvernement du Soudan qu'il prenne les mesures appropriées pour faire traduire les responsables en justice », indique le porte-parole de M. Ban dans une déclaration.

Le Chef adjoint de la MINUAD, Joseph Mutaboba, a également rendu hommage à ce Conseiller et aux soldats de la paix tués.

« Le Casque bleu a payé le prix ultime et nous rendons hommage à son courage, son engagement et ses efforts en faveur d'un monde meilleur, plus sûr, pour nous et nos enfants », a déclaré M. Mutaboba.

Environ 74.000 décès d'enfants atteints de la tuberculose pourraient être évités chaque année grâce au plan d'action de l'ONU



Des masques de protection contre la tuberculose. Photo: IRIN/David Gough

1 octobre - Plus de 74.000 décès d'enfants atteints de la tuberculose (TB) pourraient être évités chaque année, grâce à des mesures décrites dans le premier plan d'action élaboré spécifiquement pour les enfants et la TB, lancé mardi par l'agence de santé des Nations Unies à Washington, DC.

La « Feuille de route pour la TB des enfants : zéro décès » estime que l'investissement de 120 millions de dollars annuels supplémentaires pourrait avoir un impact décisif sur la survie de dizaines de milliers d'enfants atteints de la tuberculose, notamment ceux qui sont infectés à la fois par la TB et le VIH.

« Tout enfant qui meurt de la TB est un enfant mort de trop », a déclaré le Directeur du programme mondial de lutte contre la tuberculose de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Mario Raviglione. « La TB peut être prévenue et traitée, et cette Feuille de route se centre sur les actions immédiates que peuvent prendre les gouvernements et nos partenaires afin d'empêcher les enfants de mourir. »

« Chaque jour, plus de 200 enfants de moins de 15 ans meurent inutilement de cette maladie », estime l'OMS, ajoutant que « près d'un cas d'infection sur 10 dans le monde concerne cette tranche d'âge, mais que le nombre pourrait être encore plus élevé, dans la mesure où beaucoup d'enfants ne sont pas diagnostiqués ».

Les 120 millions de dollars annuels de financement supplémentaire, débloqués par les gouvernements et les donateurs, englobent notamment 40 millions de dollars pour le traitement antirétroviral contre le VIH et le traitement préventif des

enfants infectés à la fois par la TB et le VIH. Les fonds serviront également à améliorer la détection, le développement de meilleurs médicaments pour les enfants et l'intégration du traitement de la TB dans les programmes de santé maternelle et infantile existants.

« Beaucoup trop d'enfants atteints de tuberculose ne reçoivent pas le traitement dont ils ont besoin », a déclaré le directeur des programmes pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Nicholas Alipui. « La plupart de ces enfants vivent dans les conditions les plus pauvres et les plus vulnérables. Il est inacceptable que des enfants doivent mourir faute d'avoir accès à un remède simple et abordable, surtout lorsqu'il existe des options de type communautaire d'octroi de soins pour sauver des vies. »

La Feuille de route recommande diverses mesures aux niveaux national et international, notamment la collecte et la publication de meilleures données, le développement de formations sur la TB infantile, l'octroi de matériel de référence aux personnels de santé, la promotion de l'expertise locale et le développement de stratégies intégrées, familiales et communautaires, afin de pourvoir des services de santé complets et efficaces.